

PROCÈS-VERBAL

Réunion du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté
d'adaptation ou d'apprentissage
tenue le 9 février 2022, à 19 h 00, par Teams

Sont présents les membres du CCSEHDAA

Représentants pour les élèves HDAA de niveau préscolaire et primaire :

Sont présentes : Mmes Andrée Morin

Rachel Sicard

Véronique Lachapelle

Sont absents : Mme Nathalie Methelus

Représentants pour les élèves HDAA de niveau secondaire :

Sont présentes : Mmes Sylvie Mador

Wendy Garrido

Sont absents : Mmes Valérie Perras

Catherine Blouin

Représentants pour les élèves en difficulté desservis à l'extérieur de la commission scolaire :

Sont présents :

Sont absents : Mme Elizabeth Cantave

Représentants des organismes qui dispensent des services aux élèves handicapés ou
en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :

Sont présentes : Mme Ginette Pariseault

Sont absents :

Représentant des enseignants :

Sont présentes :

Sont absents : Mmes Isabelle Laberge

Isabelle St-Onge Dufresne

Représentant du personnel de soutien :

Sont présentes : Mme Josée Blain

Représentant des directions d'école :

Sont présentes : Mme Pauline Martin-Paquet

Sont absents :

Représentant des professionnels :

Sont présentes : Mme Claudia Poulin

Sont absents :

Représentant de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries :

Sont présentes : Mme Josée Larocque

Sont absents :

1. Ouverture de la rencontre

M^{me} Garrido procède à l'ouverture de la rencontre à 19 h 00

2. Mot de bienvenue de la présidente

M^{me} Garrido souhaite la bienvenue aux membres.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Morin d'adopter les points à l'ordre du jour.

4. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2022

Il est proposé par Mme Poulin d'adopter le procès-verbal du 12 janvier 2022.

5. Points d'information :

5.1 Présentation du budget des CCSEHDAA par Mme France D'Aoust

5.2 Présentation du salon virtuel TEVA (pour les élèves handicapés de 18 à 21 ans) en 2022

5.3 Reprise de la conférence sur la communication

5.4 Le 2 avril est la journée de l'autisme, défi aux écoles ?

6. Comité de parents

6.1. Au Conseil d'administration, des postes membre(s) de la communauté et membre(s) au comité de parents sont disponibles

6.2. Suggestion d'une personne à présenter lors de la soirée des bénévoles à venir le 20 avril

Transmettre les lettres dans les écoles pour demander des noms de parents qui s'impliquent auprès de la clientèle EHDA

7. Partage des bons coups

- La piscine de Brenda Milner a maintenant un chauffe-eau.
- Chapeau à l'ensemble du personnel scolaire qui est engagé auprès des élèves malgré toutes les exigences reliées à la pandémie. Le suivi auprès des élèves en isolement.
- L'implication et l'engagement du personnel, la prise en compte de l'individualité de nos enfants, bonne connaissance du dossier. Chapeau!
- L'accueil envers les parents

8. Période de questions du public

8.1 Y a-t-il un camp d'été pour les ados handicapés ?

- Ma 2^e maison à moi à St-Lambert
- Centre Horizon à Léry
- Organisme S au S (TSA)
- L'ADEP à Longueuil

8.2 Qui attache et détache l'enfant dans la berline ?

Le chauffeur n'est pas autorisé à sortir du véhicule. Ce sont les parents à la maison et le personnel de l'école qui doivent attacher et détacher les enfants

8.3 Y a-t-il un camp d'été organisé par le Centre de services scolaire ?

Collaboration avec le camp Horizon et l'école Brenda Milner

8.4.1 Quelle est la définition d'un enfant handicapé ?

C'est régi par la loi, défini par le ministère avec des codes de difficultés, des diagnostics, des niveaux de sévérité, ...

8.4.2 Les élèves qui ont un TDAH ne sont pas considérés comme des élèves handicapés. Les services sont offerts en termes de besoins. Certains élèves qui ont un TDAH peuvent donc recevoir certains services s'ils manifestent des besoins à cet effet.

8.5 Comment fonctionne la liste pour avoir un classement en classe adaptée ?

Au mois d'avril, les dossiers présentés sont analysés par des comités.

La classe régulière est d'abord priorisée et certaines mesures d'aide additionnelles peuvent être offertes selon les besoins des élèves, car le fait d'avoir une problématique n'implique pas toujours le



besoin d'aides supplémentaires. L'équipe école pilotée par la direction d'école font une analyse des besoins de l'élève dans son environnement et mettent en place des moyens pour le soutenir.

Quand l'enfant ne répond pas, ne progresse pas bien en classe régulière, le dossier est préparé, présenté et analysé avant qu'une place lui soit octroyé. Lorsqu'un enfant n'est pas admis, le comité transmet des recommandations à l'école qui accueille l'élève. Le classement est une transition importante, les comités veulent s'assurer qu'un élève ne sera pas classé pour une raison de circonstance.

8.6 J'ai reçu un formulaire d'inscription, dois-je le compléter ne sachant pas à quelle école secondaire mon enfant sera transféré ?

Le parent doit inscrire l'enfant à son école d'origine et le transfert d'inscription se fera vers la nouvelle école par la suite.

- 9. Prochaine rencontre le 9 mars 2022 :** Conférence sur les parcours et vote pour le bénévole de l'année, envoyer les résumés des candidatures avant la rencontre afin que les membres du comité puissent procéder au vote de façon confidentielle.

10. Clôture de la rencontre

Mme Garrido procède à la clôture de la rencontre À 20 h 11

Madame Wendy Garrido
Présidente

Madame Josée Larocque
Directrice adjointe aux Services éducatifs

c. c. Madame Josée Larocque, directrice adjointe aux Services éducatifs